

Les midis du droit

de la direction générale Législation,
Libertés et Droits fondamentaux



Service public fédéral
Justice

.be

Informations pratiques

Où ? SPF Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles

Quand ? vendredi 12 septembre 2014
vendredi 17 octobre 2014
mercredi 12 novembre 2014
vendredi 12 décembre 2014

Participation

Inscription gratuite par email au plus tard 5 jours avant l'évènement : midisdudroit@just.fgov.be
(préciser «présence avec ou sans lunch»)

Contact

midisdudroit@just.fgov.be

Formation permanente

OBFG/OVB : demande en cours - pour les mises à jour : voir site

Site www.justice.belgium.be

Programme

12.00 - 12.30 : Accueil et buffet sandwichs
12.30 - 13.40 : Interventions
13.40 - 14.00 : Questions – Réponses

Les lois sont à la fois le reflet de l'état d'un consensus social à un moment donné, et le résultat d'une recherche de techniques juridiques, tenant compte des catégories, des principes et des concepts juridiques en vigueur à ce moment. La direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux du SPF Justice, qui contribue au développement du droit, sur le plan national comme international, dans tous les domaines qui sont de la compétence du ministre de la Justice, est bien placée pour prendre la mesure et témoigner de cette double détermination.

Nous avons dès lors décidé d'organiser cet automne un cycle de quatre midis du droit à l'attention d'un large public, de spécialistes comme de non spécialistes, autour de quatre thèmes de société qui posent des questions juridiques précises. L'objectif est de proposer chaque fois aux participants une lecture d'une thématique, à travers les regards croisés d'un ou plusieurs intervenants externes, universitaires ou praticiens, et d'un expert de la matière issu de la direction générale.

Daniel Flore

Directeur général de la direction générale
Législation, Libertés et Droits fondamentaux



1^{er} midi du droit (12 septembre 2014 – NL)

Une famille – Un dossier – Un juge

Centralisation des litiges familiaux devant le tribunal de la famille et de la jeunesse

Intervenants

- **Patrick SENAËVE**, professeur extraordinaire de droit à la KUL et conseiller à la cour d'appel de Bruxelles
- **Pieter DRUYTS**, attaché, chef de service, service du Droit de la procédure civile, direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en néerlandais.

Résumé

Le 1^{er} septembre 2014, le tribunal de la famille et de la jeunesse devient une réalité au sein du tribunal de première instance. Ce midi du droit donnera un aperçu de la loi du 30 juillet 2013, et plus particulièrement, des compétences des chambres de la famille et de la jeunesse, du transfert de compétences au nouveau tribunal de la famille, des nouvelles chambres de règlement à l'amiable, du dossier familial et des nouvelles règles concernant l'audition des mineurs.



Vie privée, vie publique : même combat ?

Pourquoi nous insurger contre d'éventuelles atteintes gouvernementales/étatiques à notre vie privée alors que nous laissons nos données personnelles faire le tour du monde sans nous en inquiéter ? Finalement, la notion de vie privée existe-t-elle encore ?

Intervenants

- **Cécile de TERWANGNE**, professeur à la faculté de droit de l'Université de Namur, spécialisée en droit des technologies de l'information et de la communication et expert en protection des données, membre du Centre de recherche, information, droit et société (CRIDS) et co-titulaire de la Chaire e-Gouvernement (EGov)
- **Romain ROBERT**, conseiller juridique auprès du secrétariat de la Commission de la protection de la vie privée

Modérateur

Joëlle JOURET, attachée, service des Droits de l'homme, direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en français.

Résumé

La prolifération des banques de données n'épargne pas le secteur public : Registre national, Banque de données nationale générale de la police, Registre central des armes, liste des logements inhabitables, répertoire matricule des véhicules de la DIV, dossier médical global, Registre central des testaments, Centrale des crédits aux particuliers, Registre national, etc. La protection de la vie privée est fréquemment soulevée lors de l'adoption de

nouvelles normes légales et/ou réglementaires visant à la constitution de telles banques de données.

Toute information privée a aujourd'hui une valeur commerciale bien réelle : le secteur privé regorge de banques de données, se nourrissant souvent des informations personnelles mises à disposition et/ou publiées par les personnes concernées elles-mêmes. Par le biais de notre comportement de consommateur ou par le biais de notre existence numérique sur la

Toile, les banques de données commerciales ne manquent pas d'appétit... Y laisserons-nous un peu de notre vie privée ?



Légalisation du cannabis : beaucoup de bruit pour rien ?

Se dirige-t-on vers la fin de la guerre contre les drogues ?

Intervenants

- › **Brice DE RUYVER**, professeur au département de droit pénal et de criminologie de la faculté de droit de l'Université de Gand et directeur de l'Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP)
- › **Tom DECORTE**, professeur au département de droit pénal et criminologie de la faculté de droit de l'Université de Gand et fondateur de Instituut voor Sociaal Drugsonderzoek (ISD)

Modérateur

Tom VAN WYNSBERGHE, conseiller, service de la Politique criminelle, direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en néerlandais.

Résumé

Depuis quelques années, plusieurs personnalités scientifiques alimentent le débat sur la politique criminelle en matière de production et de vente de cannabis. Certains d'entre eux soutiennent que la régulation du marché se révélerait plus effective que l'approche répressive. Nourrissant la controverse, certains états, comme l'Uruguay et l'Etat américain du Colorado, s'engagent dans la voie de la légalisation de cette substance. La guerre contre les drogues est-elle devenue une cause perdue ? Qu'en est-il des conventions internationales (ONU DC, etc.) qui imposent d'incriminer et de poursuivre la possession, la vente et le

trafic de stupéfiants ? Un marché régulé offrirait-il une protection suffisante de la santé publique ? Quelles

JUSTE UNE
POUR
LA ROUTE!
DOC

leçons peuvent être tirées de l'expérience d'états, comme les Pays-Bas, qui, après avoir procédé à une analyse approfondie de la situation sécuritaire, reviennent sur leurs pas en bridant à nouveau la vente libre de cannabis ?



Regards croisés sur la gestation pour autrui

Intervenants

- **Jehanne SOSSON**, professeur à la faculté de droit et de criminologie de l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles
(*Volet droit civil*)
- **Geneviève SCHAMPS**, professeur à la faculté de droit et de criminologie de l'UCL, directrice du Centre de droit médical et biomédical, membre du Comité consultatif de bioéthique
(*Volet droit médical, éthique et droits fondamentaux*)
- **Claire HUBERTS**, attachée, service des Principes de droit pénal et de Procédure pénale, direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, SPF Justice
(*Volet droit pénal*)

Modérateur

Laurence ANDRE, attachée, service de Droit de la famille, direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, SPF Justice.

Les intervenants s'exprimeront en français.

Résumé

La gestation pour autrui n'est jusqu'à présent pas réglementée par le droit belge. Aucune des propositions de loi déposées à ce jour n'a abouti. Pourtant, certains de nos citoyens ont recours à cette pratique depuis plusieurs années déjà, tant en Belgique qu'à l'étranger, et ce, au prix de nombreux détours juridiques. Quelles questions le

phénomène des mères porteuses soulève-t-il en termes de droits fondamentaux, de droit civil et de droit pénal ? Comment se sont positionnés d'autres états sur ces questions ? Voici quelques-uns des aspects que ce midi du droit nous donnera l'occasion d'explorer.



Service de Communication
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Tél : 02 542 65 11
www.justice.belgium.be